



Organisation
du Monde du Travail
**Thérapie
Complémentaire**

Règlement Certificat de Branche OrTra TC

Approuvé le: 17.08.2022 par: Comité OrTra TC
240507Reglement Branchenzertifikat OdA KT fr

Modifié le: 07.05.2024 Par: Comité OrTra TC

1. Introduction

Le présent règlement régit les exigences concernant le «Certificat de Branche OrTra TC» (CB OrTra TC).

1.1. Principe

¹ Le Certificat de Branche OrTra TC peut être obtenu exclusivement dans une méthode mentionnée dans le Règlement concernant l'Examen Professionnel Supérieur des Thérapeutes Complémentaires.

² Le Certificat de Branche OrTra TC peut être obtenu via une formation accréditée par l'OrTra TC ou via la Procédure d'Equivalence Certificat de Branche OrTra TC.

³ Le Certificat de Branche OrTra TC peut être obtenu sans diplôme formel du degré secondaire II, car il s'agit d'un diplôme non formel.

2. Exigences concernant l'étendue de la formation

¹ Pour obtenir le Certificat de Branche OrTra TC, il faut attester **au moins** des parties de formation contrôlées suivantes avec les heures d'apprentissage et de contact correspondantes ou des prestations d'apprentissage équivalentes:

Parties de la formation	Heures d'apprentissage	dont heures de contact
Méthode de la TC selon identification de la méthode	1250	500
Processus personnel spécifique à la méthode	60	24
Tronc Commun Thérapie Complémentaire <ul style="list-style-type: none"> • Bases professionnelles spécifiques • Bases socio-économiques • Bases médicales 	950	340
Stage TC	250	41
Travail écrit	150	4
	2'660	909

² Les exigences concernant les formations en TC sont détaillées dans le «Règlement relatif à l'accréditation des formations en Thérapie Complémentaire», celles concernant la Procédure d'Equivalence le sont dans le «Règlement relatif à la Procédure d'Equivalence Certificat de Branche OrTra TC».

3. Dénomination formelle du diplôme

Après l'obtention du Certificat de Branche OrTra TC, le/la thérapeute est autorisé/e à porter le titre de « Thérapeute Complémentaire avec Certificat de Branche OrTra TC ».

4. Dispositions finales

Le présent règlement entre en vigueur le 07.05.2024

Soleure, le 07.05.2024



Andrea Bürki
Présidente OrTra TC



Barbara Ettler
Vice-présidente OrTra TC